



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57690

Texte de la question

M Georges Hage exprime à M le ministre des postes et telecommunications son inquietude devant les projets de fermeture d'agences postales dans le departement du Nord. Dans le Nord, la direction des postes met en place des orientations pour la periode 1992-1994 en matiere financiere et postale, et notamment des propositions de fermeture des agences postales jugees non rentables. Les maires des communes concernees protestent contre ce projet, la mission de service public devant etre conservee, la notion de rentabilite ecartee. Au moment ou le Gouvernement ouvre un debat sur la revitalisation du milieu rural, ou les campagnes vont abriter une population de plus en plus agee pour laquelle le maitien a domicile est desormais souhaite, il est necessaire que les pouvoirs publics maintiennent, coute que coute, ce service dans les communes rurales. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour realiser cet objectif.

Texte de la réponse

Reponse. - La participation de La Poste à l'aménagement économique et social du territoire et le maintien du service public sont des preoccupations majeures et constantes du Gouvernement : dans ce but, en milieu rural, la polyvalence est privilegiee afin de dynamiser l'activite des bureaux. Compte tenu de l'imbrication exceptionnelle de l'urbain et du rural dans le Nord, La Poste entend developper de nouvelles formes de presence souples et adaptees aux specificites des banlieues. Des partenariats avec d'autres services publics sont recherches. Les instances de concertation postale ont pour but de realiser localement leur coordination, d'apporter des reponses concretes, notamment aux difficultes relevees dans les zones sensibles. Afin d'adapter son reseau aux mouvements de population constates ces dernieres annees et aux nouveaux services des usagers, tout en maintenant la presence postale en zones rurales, la direction de La Poste du Nord a ete amenee a prendre un certain nombre de mesures pour 1992. Les quinze correspondants postaux, qui forment l'essentiel de la structure dans les toutes petites communes, ont pour la plupart une activite extremement reduite a cause des nouveaux comportements des usagers en matiere de transports, de telephone et de moyens de paiement. Pour trois d'entre eux - Armbouts-Cappel, Spycker et Warhem - une transformation en agence postale se justifie et sera realisee. Les autres seront remplaces par des facteurs, personnes les mieux placees pour rendre tous les services a domicile, a la demande, sur simple appel. En outre, des conseillers de La Poste seront mis a la disposition du public sur rendez-vous et a domicile, ou, avec l'accord des maires, pourront tenir des permanences une ou deux fois par mois dans une salle de mairie. S'agissant de l'agence postale d'Eecke, son activite journaliere n'atteint pas une demi-heure et est trois fois moindre que la moyenne des etablissements de cette categorie dans le departement. Apres concertation, un delai de six mois a ete prevu avant d'envisager toute evolution, afin de tenter de developper le trafic et de maintenir ainsi l'agence. Il en a ete de meme pour les correspondants postaux de Cauroir, Awoingt, Estourmel, Seranvillers, Steene et Quaedyne. Le diagnostic de l'etude departementale visant a adapter le reseau de La Poste aux besoins reels de la clientele a souligne par ailleurs la necessite de creer durant l'annee 1992 5 bureaux a Attiches, Petite Foret, Neuville-Saint-Remy, Leffrinckouque, Salome, 3 agences a Rosult, Raillencourt-Saint-Olle, Haverskerque, ainsi que trois autres en zones urbaines, de sorte qu'en definitive le nombre de points-poste du departement restera a peu pres

identique. En tout état de cause, l'ensemble de ces mesures ont été prises dans le cadre d'une réelle concertation avec l'ensemble des élus et des partenaires socio-économiques.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57690

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2099